



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 10000

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'annonce de la suppression des cours du samedi dans l'enseignement primaire. En l'espèce, il lui demande de lui indiquer les modalités d'application de cette décision notamment en ce qui concerne l'accueil des élèves en difficulté.

Texte de la réponse

La loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit la définition d'un socle commun de connaissances et de compétences dont l'acquisition progressive doit être vérifiée à deux paliers de la scolarité primaire : fin de cycle des apprentissages fondamentaux et fin d'école élémentaire. La loi stipule également que chaque élève doit recevoir les aides nécessaires s'il apparaît qu'il risque de ne pas atteindre les compétences requises à chaque palier de validation du socle. C'est pourquoi un dispositif d'évaluation est mis en place au CE1 et au CM2. Il porte sur la maîtrise de la langue et les mathématiques. Il permet aux enseignants de mieux différencier leur pédagogie et de mieux analyser les difficultés rencontrées par certains élèves afin de mettre en oeuvre, au plus vite, les aides nécessaires, notamment les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE). Par ailleurs, le ministre de l'éducation nationale, en annonçant, pour la rentrée prochaine, la suppression des cours le samedi, a confirmé la mise en place de soutien scolaire aux écoliers les plus en difficulté. C'est en effet la volonté de donner plus à ceux qui ont le plus besoin qui est à l'origine de la suppression des cours du samedi matin dans les écoles primaires. Les deux heures ainsi libérées vont permettre de proposer aux élèves qui connaissent des difficultés une aide vraiment personnalisée. Accueillis en petits groupes en dehors des horaires de classe collective, ils seront alors soutenus par les équipes pédagogiques. En outre, pour compléter ce dispositif, des stages de remise à niveau encadrés par des enseignants seront organisés au cours des vacances scolaires. La volonté d'aider ceux qui en ont le plus besoin se double d'un effort marqué pour favoriser la réussite des élèves. Celui-ci passe tout d'abord par la définition d'un nouvel horizon pour l'école primaire. Il est absolument inacceptable que 15 % des élèves de nos écoles soient en grande difficulté. Pour diviser ce chiffre par trois, le ministre de l'éducation nationale s'est fixé comme objectif que l'école se recentre sur ses missions fondamentales. Pour cela, il souhaite que les programmes scolaires soient réécrits afin de formuler le plus clairement possible les objectifs à atteindre. Il veut surtout qu'ils donnent une priorité absolue à l'apprentissage de la langue française tout au long de la scolarité primaire, car sa maîtrise est au principe de tous les autres apprentissages. Il est d'autant plus urgent d'agir que les résultats de l'enquête PIRLS vont prochainement montrer que les performances en lecture de nos élèves de CM 1 sont inquiétantes. Elles placent en effet nos écoliers en queue de peloton européen, à égalité avec la Pologne et la Slovaquie, tout juste devant l'Espagne et la Belgique francophone.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10000

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6964

Réponse publiée le : 11 décembre 2007, page 7848